

et les ivrognes n'y empêchent plus les citoyens honnêtes de s'y aventurer, et la population y respire enfin à l'aise.

Je regrette que le comité de police ait cru devoir, tout d'abord, destituer ces deux policiers à la suite des accusations portées en cour du Recorder, sans leur donner l'avantage d'être entendus en défense. Depuis la production de mon rapport préliminaire, les a réinstallés. C'est un acte de justice qui s'imposait.

Je proclame leur innocence avec grand plaisir.

V.—ACCUSATIONS CONTRE DESCHAMPS ET VÉZINA

Deschamps et Vézina étaient, avant l'enquête, les policiers secrets (appelés *spéciaux*) chargés surtout de la police des lieux dans le district No 4. Ce district contient à lui seul environ cent quinze (115) maisons de prostitution et de rendez-vous, parfaitement connues des autorités, c'est-à-dire qu'il y a dans ses limites environ une moitié du nombre total des bouges notoires de la Cité de Montréal. Deschamps et Vézina faisaient donc, dans le district No 4, le même service que Sanguinet et Guyon dans le district No 2. Ils n'avaient pas, il est vrai, à faire la guerre à des lénus aussi dégoûtants que celui de la Beauvais, mais vu le grand nombre de maisons à surveiller, et au besoin à supprimer, leur besogne était des plus lourdes et des plus difficiles. L'enquête démontre qu'ils s'en sont toujours acquittés avec énergie, zèle et succès. Dans moins de trois ans, ils ont à eux seuls, agissant ensemble, fait opérer plus de quinze cents arrestations dans les maisons de désordre de leur arrondissement.

Leur dénonciatrice est la même Marie Desjardins dont il a été question dans le chapitre consacré aux accusations portées contre David Legault. Je n'ai pas besoin de répéter ici ce que j'ai déjà dit de cette femme.

Dans le cas présent, elle accuse Deschamps et Vézina d'avoir accepté d'elle, le 31 décembre 1903, chacun une bouteille de champagne, au cours d'une visite qu'ils lui firent ensemble et qui aurait duré deux heures; plus, d'avoir bu des liqueurs chez elle au cours de cette visite et d'une autre entrevue, la semaine précédente; plus, de lui avoir demandé, comme étrennes, dans la première occasion, Deschamps un collier en monton de Perse, et Vézina une paire de chaussures No 8 et un parapluie à pommeau d'or. Aucun témoin n'était présent, dit-elle, sauf une servante du nom d'Alice Gauthier, malade aujourd'hui à l'hôpital (et dont le témoignage n'a jamais été offert).

Devant la Cour du Recorder, Marie Desjardins avait été entendue deux fois. Dans sa première déposition, interrogée au sujet de ce qu'elle avait donné aux deux constables, elle n'avait pas mentionné cette affaire de bouteilles de champagne, ni cette demande d'étrennes. Ce n'est que le lendemain, lors d'un second examen, qu'elle a parlé de ces faits. Elle explique cela en disant que la première fois, on ne l'avait questionnée que par rapport à l'argent qu'elle aurait pu leur donner, qu'elle avait nié leur en avoir donné, et que le jour suivant, sur questions directes, elle a révélé les faits véritables.

Cette explication peut être plausible, mais ce qui l'est moins, c'est que cette femme ait donné des étrennes aux deux officiers qui l'ont fait arrêter périodiquement, avant comme après cette première déposition, et qui ne l'ont certainement pas menagée, parce qu'elle figure avec éclat dans le calendrier des condamnations subies par les femmes de sa classe.

Dans son témoignage à l'enquête, elle accuse aussi ces hommes de s'être amusés chez elle avec les filles de la maison, au cours de leurs visites.

Rien de tout cela n'est corroboré; Deschamps et Vézina ont nié le tout, et ont parfaitement expliqué la nécessité où ils étaient d'entrer quelquefois chez la Desjardins, comme dans les autres maisons de désordre de leur district, pour les besoins de leur service. Mais ils jurent n'y être toujours comportés décentement et n'y avoir jamais rien accepté en fait de liqueurs, d'argent ou de présents.

On a tenté de compromettre Deschamps à propos d'une somme de deux piastres qu'il aurait reçue d'une femme Jolicoeur, tenant maison de prostitution; mais cette femme a expliqué elle-même que cet argent lui avait été donné par une fille pour remettre à Deschamps qui devait lui-même la paver dans une autre maison pour la dette de cette fille, con-

the honest citizens from venturing in that section of the City, and the people living in that locality now breathe at ease.

I regret that the Police Committee should have deemed it advisable to dismiss both these constables after taking cognizance of the charges made before the Recorder's Court, without giving them an opportunity to defend themselves. Since the production of my preliminary report, they have been reinstated. It was a simple act of justice.

I proclaim their innocence with great pleasure.

V.—CHARGES AGAINST DESCHAMPS AND VÉZINA.

Deschamps and Vézina were, previous to the investigation, the secret special constables especially charged to enforce the laws concerning morals in district No. 4. This district contains about 115 prostitution and assignation houses, well known to the authorities—that is to say that there is within its limits about half of the total number of notorious dives in the City of Montreal. Deschamps and Vézina were, therefore, doing, in district No. 4, the same duty as Sanguinet and Guyon in district No. 2.

They had not, it is true, to cope with dives as disgusting as that of the Beauvais woman, but owing to the large number of houses to be watched or suppressed, their task was most heavy and difficult. The evidence shows that they have always discharged their duties with energy, zeal and success. In less than 3 years, they acting together, have caused over 1,500 arrests to be made in the bawdy-houses of their district.

Their accuser is the same Marie Desjardins whom I have spoken of in the chapter devoted to the charges laid against David Legault. Needless for me to repeat here what I have already said of that woman.

In the present case, she charges Deschamps and Vézina with having accepted from her, on the 31st December, 1903, each a bottle of champagne, in the course of a visit they made to her together and which lasted 2 hours, and also with having drunk liquor at her house during that visit and in the course of another interview, in the preceding week, and with having asked her, on their first visit, to give them, as New Year's gifts, Deschamps a Persian lamb collar, and Vézina, a pair of boots, No. 8, and a gold-headed umbrella. No witness was present, she says, except a servant girl by the name of Alice Gauthier, who is now ill in the hospital (and whose evidence was never offered).

Before the Recorder's Court, Marie Desjardins had been heard twice. In her first deposition, questioned with regard to what she had given to the two constables, she had not mentioned this incident of the bottles of champagne, nor this demand of New Year's gifts. It was only on the following day, in the course of a second examination, that she stated these facts. She explains this by saying that the first time she had only been questioned as to the money she might have given to them, that she denied having given them any, and that on the following day, on direct questions, she disclosed the true facts.

This explanation may be plausible, but, on the other hand, it is quite improbable that this woman should have given New Year's gifts to the two officers who had her arrested periodically, both before and after this alleged liberality, and who did not certainly treat her with leniency, for her name is prominent in the record of condemnations inflicted on women of her class.

In her evidence at the investigation, she also accuses these men of having amused themselves at her house with prostitutes, in the course of their visits.

None of these statements are corroborated; Deschamps and Vézina have denied the whole, and have satisfactorily explained that they were obliged to enter sometimes the Desjardins' house, as well as the other houses of prostitution of their district, in the discharge of their duties. But they swear that they always behaved decently while there and that they never accepted any liquor, money or presents.

An attempt was made to compromise Deschamps with regard to a sum of \$2 which he received from a woman by the name of Jolicoeur, keeping a bawdy-house; but this woman explained that the money had been given to her by a girl to be remitted to Deschamps, who was to pay it in another house for a debt of that girl, contracted